

feu M. Antoine, et fust trouvé que la veuve l'avoit, et rendit entre les mains dudict Martellange dans lesglise neufve par les mains de son fils, qui sen souvint fort bien, à l'occasion que la figure de mesurer y est, et le tesmoignera, M. Charpignac fust encore difficulté de si accorder. Parquoy on fist assembler au collègue ou fust présent M. Dasquemie, M. Coulon, M. de Lafont, M. Davignon, le feu R. P. Poucrot, le P. Nicolas Gouz, Estienne Martellange, ledict Charpignac et son fils, et ce dans la salette de la porterie, ledict Martellange dont, comme architecte et directeur de l'œuvre qui avoit minute les articles du contrat, en fist ample explication, présents tous ces Messieurs, et finalement sommât ledict M. Charpignac, de vouloir accorder cest article du contrat selon l'explication quil en avoit fait à la mémoire qu'on avoit retiré de la veuve du défunt, comme conforme audict contract, ou bien quitter et se départir dudict contrat, car a peine avoit-il encore commence a se mettre en œuvre, ce qu'il agréa, en estant même somme par M. Dasquemie, de mesme fit le R. P. Poucrot, recteur, qui promit observer le contrat, suivant l'interprétation donnée par ledict Martellange qui remit audict Charpignac la mémoire qu'on avoit retiré de la veuve et de laquelle il cite les paroles par cœur, quoy quil die ladite mémoire eslire demeurer au collègue, suivant cest accord mutuel, l'assemblée se despartit, et M. Charpignac a travaillé, jusque à l'année passée, 1610, sur la fin du mois de juillet, qu'on a voulu toiser, ce qu'ayant fait il sest trouve que ledict Charpignac estoit redevable sur l'argent quil avoit reçu de plus de 400 l., ce que voyant il a voulu remuer la question susdite, voire a excogiter une façon toute nouvelle alienee d'aucun usage ou raison, afin que au lieu qu'il devoit il fust trouvé qu'on luy devoit, tirant par le nom les paroles du contrat et leur faisant dire tout a rebourg de leur vray sans et de l'intention que je les ay minutées, qui fust cause qu'on m'escrivit à Dijon ou j'estois afin den respondre ce qui feroit de la vérité, ce que je fis de Bezanson, car je receus les lettres à Dijon estant sur mon départ pour aler à Bezanson, don je respondis conforme a ce qui est dict ey dessus, et de la mémoire que j'avois laisse eserite et signée